VILLE DE ROYAN



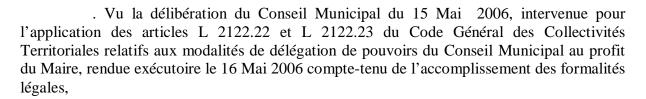
<u>N.REF</u> : JJG/CB DC N* 08.088

DECISION

Concernant le réaménagement du CRD de 3.423.919 € après l'échéance du 1^{er} août 2008, du prêt n•MPH200702EUR001 contracté auprès de Dexia crédit local.

=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,



- . Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Mai 2006 (N°06/050) déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 16 Mai 2006, donnant délégation à M. Le Maire pour la réalisation des emprunts dans la limite de 5.000.000 €
- . Dans le cadre de la gestion de la dette, la ville de Royan a sollicité Dexia crédit local afin de bénéficier d'une étude d'aménagement du contrat de prêt n°MPH200702EUR001 que la ville a conclu avec DEXIA CREDIT LOCAL, et dont le CRD après l'échéance du 1/08/2008 est de 3.423.919 €
- . DEXIA CREDIT LOCAL à proposé un montage par lequel la ville de Royan a la faculté de substituer à ce crédit un contrat de prêt répondant aux objectifs de gestion de dette de la ville.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – Pour refinancer le capital restant dû après l'échéance du 1/08/2008 du prêt n°MPH200702EUR001, la ville de Royan contracte auprès de DEXIA CREDIT LOCAL un emprunt d'un montant de 3.423.919 €

Le remboursement anticipé du prêt sus mentionné sera réalisé sans versement de fonds et sans indemnité pour un montant de 3.423.919 € avec refinancement d'égal montant, aux conditions suivantes :

Montant : 3.423.919 €Frais de commission : néant

- Durée : 15 ans

- Périodicité des échéances : annuelle

- Date d'effet : 1/08/2008

- Première échéance : 1/08/2009

Mode d'amortissement : progressif à 5.00%Base de calcul des intérêts : exact/360

- Taux d'intérêt :

Ä du 1/08/2008 au 1/08/2018 :

§ si EURIBOR 12M <=5.50%, taux fixe de 4.29%

§ si EURIBOR 12M > 5.50%, alors le taux sera : EURIBOR 12M + 0.05%

Ä du 1/08/2018 au 1/08/2023

§ taux fixe de 4.29%

(Pour information, l'EURIBOR 12M est de 4.382% à la date du 25/02/2008).

<u>ARTICLE 2</u> – De signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 28 février 2008 Fait à ROYAN, le 28 février 2008 Le Maire, Henri LE GUEUT